



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Intitulé du poste : Conseiller technique en renforcement institutionnel à la Direction des Relations extérieures

Département : Direction des Relations extérieures, Commission de la CEDEAO

Lieu d'affectation : Abuja. Nigéria.

Supérieur hiérarchique : Directeur des Relations extérieures.

Type de poste : Contrat de consultation

Durée : 12 mois – Temps plein (avec possibilité de prolongation)

I. Contexte

CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des organisations politiques et économiques qui œuvrent à la création d'une communauté de peuples au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest. Créée en 1975, la CEDEAO est une Communauté économique régionale qui auparavant comprenait quinze États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Depuis le 29 janvier 2025, la CEDEAO ne compte plus que douze membres, suite au retrait de trois pays qui sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Aujourd'hui, la CEDEAO constitue un important forum pour la coopération entre ses États membres. La Commission assume le rôle de facilitateur et de médiateur dans la prévention des conflits, l'harmonisation et l'intégration. La Commission est actuellement dirigée par sept fonctionnaires statutaires pour un mandat de quatre ans, tel qu'approuvé par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sous la présidence du Ghana, dans un organigramme révisé des postes statutaires à la Commission de la CEDEAO, avec pour objectifs la réduction des coûts et l'amélioration de l'efficacité.

Plus récemment, les États membres ont accentué leur pression en vue de l'achèvement des

réformes des institutions et agences spécialisées de la Communauté. Des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne l'adoption du Règlement financier révisé (2018), du Code des marchés (2020), l'adoption du Règlement révisé du personnel (2021), l'achèvement de l'audit des compétences du personnel de la CEDEAO, etc. Par ailleurs, depuis 2015, la Commission utilise le système SAP connu sous le nom d'ECOLink, une solution digitale globale de mise en œuvre des processus de gestion financière. Ces réglementations et solutions numériques sont des exemples des efforts déployés par la Communauté pour harmoniser les procédures internes, regrouper les fonctions au sein de centres de services internes pour les ressources humaines, les finances, les services informatiques et l'administration, et réduire les frais généraux.

Le déploiement de la nouvelle Vision 2050 de la CEDEAO (décembre 2021) exige le renforcement des capacités institutionnelles et humaines : « *une communauté de peuples pleinement intégrée, vivant dans une région pacifique et prospère, dotée d'institutions fortes, respectueuses des droits et libertés fondamentaux, et œuvrant pour un développement inclusif et durable* », conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le développement organisationnel et la gestion du changement se poursuivent avec le soutien de l'UE et d'autres partenaires au développement.

En outre, il sera essentiel de renforcer les structures de planification stratégique et de suivi de toutes les institutions afin de garantir une approche programmatique fondée sur les priorités et l'adoption pleine et entière d'une logique et d'une approche de gestion axées sur les résultats. Des documents opérationnels seront essentiels pour soutenir la mise en œuvre de la Vision 2050 : (i) un premier cadre stratégique à moyen terme, (ii) une stratégie de mobilisation des ressources ; et iii) une stratégie de communication. Les objectifs fixés ont été priorisés pour les quatre prochaines années par le nouveau management de la Commission de la CEDEAO dans une matrice de mise en œuvre (la « Stratégie 4x4 »). La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique soutient actuellement la Commission de la CEDEAO dans la finalisation du Cadre stratégique communautaire (CSC) 2023-2027.

L'instrument IVDCI ne prévoit pas de rôle formel pour les Ordonnateurs régionaux (ORL). Toutefois, afin d'assurer un appui technique et une coordination efficaces dans la programmation, l'identification des interventions de l'IVDCI, ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont convenu de maintenir la fonction de la Cellule de coordination du développement des partenaires, intégrée à la Direction des relations extérieures de la Commission. Cette décision vise à capitaliser sur l'expérience acquise et à garantir une coordination cohérente des interventions de l'IVDCI, ainsi que, potentiellement, d'autres initiatives soutenues par les partenaires.

Dans cette perspective, une révision du mandat, de la structure et de l'intégration

institutionnelle de ces unités est envisagée. Par ailleurs, le mandat de la Cellule de coordination des partenaires au développement de la CEDEAO est élargi afin de soutenir également la coordination avec d'autres partenaires au développement, qui pourraient être invités à contribuer à son fonctionnement.

Programme de coopération CEDEAO-Espagne 2024-2027

S'appuyant sur les résultats des travaux menés conjointement au fil des ans par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et la CEDEAO, le programme de coopération CEDEAO-Espagne définit les priorités communes qui guideront les actions de collaboration entre la CEDEAO et l'AECID, dans le prolongement des axes de travail existants pour la résilience et la prospérité des populations d'Afrique de l'Ouest, la création d'opportunités et l'amélioration des conditions de vie des nouvelles générations qui façonneront l'avenir de la région.

À la suite d'une évaluation stratégique des documents-cadres et des documents de la CEDEAO et de l'Espagne, ainsi que d'une analyse des travaux entrepris ces dernières années, trois grands domaines prioritaires ont été identifiés : (1) le développement rural, les systèmes agroalimentaires durables et la sécurité alimentaire ; (2) l'accès à une énergie propre ; et (3) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. En outre, les priorités transversales suivantes ont également été identifiées : la connectivité et les infrastructures ; l'approche fondée sur les droits de l'homme ; et le renforcement institutionnel. Les ODD qui ont été identifiés comme prioritaires sont les suivants : N° 2 Faim zéro, N° 5 Égalité des sexes et 7 Énergie propre et abordable. En outre, les ODD suivants seront abordés de manière transversale, à savoir : N° 8 Travail décent et croissance économique, N° 9 Industrie, innovation et infrastructures, N° 10 Réduction des inégalités et N° 16 Paix, justice et institutions fortes.

La stratégie démontre une conformité entre les objectifs et les orientations stratégiques de la Vision 2050 de la CEDEAO et le 6^{ème} Plan d'orientation de la coopération espagnole avec les secteurs prioritaires et transversaux. Enfin, le document définit les bases administratives de sa mise en œuvre, notamment le cadre budgétaire et les contributions économiques, les systèmes de suivi et évaluation, la responsabilité mutuelle et les responsabilités en matière de transparence, ainsi que les principes de visibilité.

Projet ISE II

L'action multi donateurs « Appui institutionnel à la CEDEAO, phase 2 (ISE II) » est cofinancée par l'Union européenne, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et l'Agence espagnole de coopération internationale au

développement (AECID) et mise en œuvre par la GIZ, en tant qu'organisation, et l'AECID, en tant que partenaire, dans le cadre de l'Accord de contribution multipartite (MPCA). La partie de l'action mise en œuvre par la GIZ s'inscrit dans le cadre du projet du BMZ « Appui à la Commission de la CEDEAO en matière de développement organisationnel ». La partie mise en œuvre par l'AECID s'inscrit quant à elle dans le cadre du protocole d'accord signé le 12 mars 2024 entre le président de la Commission de la CEDEAO et le chef de la coopération espagnole au Nigeria. La durée de cette action est prévue de janvier 2024 à décembre 2026 (36 mois) et, dans le cas de l'AECID, la période de mise en œuvre s'étendra de juin 2024 à décembre 2026 (30 mois).

L'objectif général de l'action est d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact du partenariat entre l'UE et les nombreux acteurs dans la région ouest africaine.

Les objectifs spécifiques (résultat) de l'action sont les suivants :

- **Objectif spécifique N° 1** : La Commission de la CEDEAO renforce ses capacités institutionnelles en vue de se conformer au pilier de l'UE, en ciblant principalement les fondements nécessaires à la mise en œuvre de la gestion intégrée et axée sur les résultats de la CEDEAO, le déploiement d'un programme d'éthique et d'intégrité, l'élaboration d'un outil intégré de gestion des ressources humaines ainsi que le développement et le déploiement d'un programme de formation interne de la CEDEAO, le renforcement de la direction des STI, et la promotion de l'égalité des genres.
- **Objectif spécifique N° 2** : La Banque d'investissement et de développement de la CEDEA (BIDC) se conforme aux piliers de l'UE et maintient des normes élevées en matière de performance, de responsabilité et de transparence, principalement grâce à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de la gestion des risques, au renforcement des systèmes et des procédures en matière de subventions, de passation de marchés, d'instruments financiers et de protection des données, au soutien à la numérisation, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le cadre de l'INDC.
- **Objectif spécifique 3** : La Direction des Relations extérieures renforce ses capacités institutionnelles en matière de coordination et de suivi des interventions régionales financées par l'UE et d'autres partenaires au développement, de coordination pour une gestion efficace des ressources de l'UE et des partenaires, et de capacités et de mécanismes de partage d'informations, de dialogue politique et de programmation entre la Commission, les agences spécialisées et les États membres de la CEDEAO, d'autres CER, l'UE et d'autres partenaires au développement.

I. Objectif

L'objectif de cette mission de consultation est de fournir à la Direction des Relations extérieures une expertise technique et un appui consultatif. Le consultant devra se focaliser sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le soutien à la mise en œuvre efficace des projets réalisés par le département, le soutien au dialogue avec les partenaires et de la coordination opérationnelle avec d'autres directions et agences.

Sous la responsabilité du Directeur des Relations extérieures et en collaboration avec le Coordinateur de la cellule de développement, l'expert aura à assumer les charges ci-après :

II. Principales responsabilités

➤ Coordination du programme

- Aider à la mise en œuvre des questions stratégiques, opérationnelles et techniques liées aux programmes financés par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et à l'administration générale de la phase II du projet de « renforcement institutionnel de la CEDEAO » (ISE II).
- Soutenir la Direction des Relations extérieures et les autres départements de la Commission dans le dialogue avec les bailleurs de fonds et la création de groupes thématiques qui contribuent à la mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO dans le cadre du projet ISE II, veiller à la cohérence et à l'alignement stratégique avec les priorités de la CEDEAO lors de la programmation avec les partenaires.
- Soutenir la gouvernance du Programme de coopération CEDEAO-Espagne 2024-2027 et d'autres programmes de collaboration soutenus par l'Espagne.
- Promouvoir la synergies et la complémentarité entre la Commission de la CEDEAO, les agences techniques et les autres programmes financés par l'AECID, l'UE et d'autres bailleurs de fonds, que ce soit avec les agences de la CEDEAO ou dans la région.
- Soutenir les projets et initiatives liés au renforcement institutionnel, à la programmation de l'UE, au programme de coopération CEDEAO-Espagne et au dialogue avec les bailleurs de fonds, en particulier dans les domaines liés à l'amélioration de la coordination entre la Commission de la CEDEAO à travers sa Direction des Relations extérieures et les acteurs internationaux, les États membres de la CEDEAO, l'UE et d'autres CER africaines.

➤ Rapports et documentation :

- Coordonner les rapports techniques et financiers de soutien sur l'exécution du projet ISE II afin de garantir la transparence, l'intégrité et le respect des procédures de rapport de l'AECID et de l'UE.
- Fournir un appui technique et des conseils pour le suivi, l'établissement de rapports, la gestion financière et la coordination multipartite avec d'autres actions mises en œuvre par la Commission et qui ont bénéficié d'un soutien financier de donateurs internationaux (principalement l'UE et l'AECID).
- Assurer la communication en temps utile des rapports sur l'état d'avancement du projet et le statut du programme de coopération CEDEAO-Espagne 2024-2027, avec l'accord préalable du Directeur des Relations extérieures.
- Fournir une assistance dans l'examen des rapports annuels sur l'état d'avancement, des plans de travail, des rapports et des propositions budgétaires liés à ISE II et au Programme de coopération CEDEAO-Espagne 2024-2027.

➤ **Évaluation et suivi de la performance**

- Réaliser une évaluation complète des capacités institutionnelles existantes, en identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.
- Élaborer, au cours des trois premiers mois du contrat, un rapport d'évaluation détaillé présentant les principaux domaines à améliorer et des recommandations.
- Apporter un soutien aux évaluations externes liées au programme de coopération CEDEAO-Espagne dans le cadre des tâches suivantes : (a) évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats convenus entre la Coopération espagnole et la Commission de la CEDEAO ; (b) évaluation de la contribution des projets et initiatives financés dans le cadre de la stratégie à la réalisation de la Stratégie 4x4, de la Vision 2050 et des politiques spécifiques de la CEDEAO ; (c) examen des questions d'efficacité et de qualité, les étapes importantes et les difficultés rencontrées, ainsi que des mesures correctives qui ont été intégrées, l'évaluation des approches transversales et de la gestion interne ; (d) établissement des indicateurs de performance clés (IPC) pour le suivi et évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de coopération CEDEAO-Espagne, en accord avec la Vision 2050 de la CEDEAO et l'Agenda 2030 ; (e) appui à la mise en œuvre des recommandations issues des exercices d'évaluation en vue d'une amélioration continue.

III. Qualifications et expérience

Être titulaire d'un master (BAC+5) en relations internationales, en économie, en études du développement, en administration publique, en gestion de projet ou dans un domaine connexe.

IV. Expérience / Compétences / Aptitudes

- i. Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion de projets de développement dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, la santé reproductive, l'entrepreneuriat, le commerce, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les infrastructures, etc., dont au moins trois (3) ans à un niveau régional, notamment en Afrique de l'Ouest ou à l'international.
- ii. Au moins trois (3) ans d'expérience avérée dans la gestion de programmes. Une expérience dans la gestion de projets financés par l'Union européenne ou par l'AECID constituera un atout.
- iii. Bonne connaissance des politiques de genre aux niveaux régional, continental et mondial.
- iv. Expérience de travail avec la coopération espagnole au développement ou avec d'autres institutions internationales, bailleurs de fonds ou donateurs privés.
- v. Une connaissance approfondie des procédures de la CEDEAO, de la région et de la coopération espagnole constituera un atout supplémentaire.
- vi. Solides compétences en informatique : Microsoft Word, Excel, Access, PowerPoint et autres logiciels pertinents.
- vii. Capacité à travailler en équipe multidisciplinaire et sous pression.
- viii. Expérience confirmée dans la gestion des relations avec les donateurs et les partenaires de développement multilatéraux, notamment européens, espagnols et internationaux.
- ix. Expérience de la gestion de programmes au sein d'institutions multilatérales.
- x. Bonne connaissance des politiques, des structures et des défis de la CEDEAO en matière de développement régional.

V. Langue

- Excellente maîtrise, à l'oral comme à l'écrit, d'au moins une (1) des langues officielles de la CEDEAO (anglais, français ou portugais).
- La connaissance d'une ou plusieurs autres langues officielles sera un atout.

VI. Autres aptitudes

- Veiller au respect de la hiérarchie.
- Être capable d'utiliser le Code de déontologie dans la gestion de soi, des personnes, de l'information et des ressources.
- Capacité à comprendre les perspectives culturelles, notamment ouest-africaines, et à faire preuve de sensibilité aux différences culturelles.
- Aptitude à éviter les conflits d'intérêts, à faire preuve d'empathie et de tolérance.
- Capacité à respecter et à expliquer clairement les règles et procédures de la CEDEAO.
- Compétence dans la gestion de priorités multiples et de délais serrés.
- Solides capacités d'analyse et de résolution de problèmes.
- Grande attention aux détails et à l'exactitude.
- Approche proactive, axée sur les résultats.
- Sensibilité culturelle et aptitude à évoluer dans un environnement multiculturel.
- Haut niveau d'intégrité, de discrétion et de professionnalisme.
- Capacité à communiquer de manière claire, concise, structurée et efficace, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Être capable de transmettre l'information de manière claire, concise, succincte et organisée, tant à l'oral qu'à l'écrit.